

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

*La séance a été précédée d'un pot amical à 20h00 afin de remercier M. ROBERT François pour le piégeage des ragondins, et lui remettre l'indemnité reçue de la Fédération au titre de l'année 2022 (210 captures).*

L'an deux mil vingt-trois le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « Robert Tournelle », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte – Mme REVERT Anne-Claire - M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie -

**ETAIT ABSENTE EXCUSÉE** : Mme TROCHERIE Arlette -

**ETAIENT ABSENTS** : Mme PITOU Peggy - M. COMMUN Cédric –

Mme TROCHERIE Arlette a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc

**Date de convocation : 3 avril 2023**

**Date d'affichage de la convocation : 3 avril 2023**

- ◆ **Adoption de l'Ordre du jour** : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- ◆ **Désignation du secrétaire de séance** : Mme BEUCHER Sylvie est désignée Secrétaire de séance.
- ◆ **Adoption du procès-verbal de séance du 16 mars 2023** : le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 (REGROUPANT COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) - BUDGET PRINCIPAL (M57) ET BUDGETS ANNEXES : LOTISSEMENT LA PLAINE DES BOULAIES (M57) ET SERVICE ASSAINISSEMENT (M49) :**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL (M57) :**

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du budget principal, le Conseil municipal **adopte le Compte financier Unique 2022 du budget principal** de la Commune de Sougé le Ganelon, qui s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 523 303,13

Recettes : 654 562,36

Excédent : 131 259,23

**Section d'investissement :**

Dépenses : 260 222,22

Recettes : 110 707,64

Déficit : - 149 514,58

Restes à réaliser / dépenses : 30 618,28

Restes à réaliser / recettes : 65 777,66

Solde des restes à réaliser : 35 159,38

Résultat d'investissement cumulé : - 114 355,20

Besoin de financement : 114 355,20

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 -BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : 48 653,85

Résultat antérieur reporté : 82 605,38

**Résultat à affecter : 131 259,23**

Solde d'exécution d'investissement : - 149 514,58

Solde des restes à réaliser d'investissement : 35 159,38

Besoin de financement : 114 355,20

**Affectation en réserves (1068) : 114 355,20**

**Report de fonctionnement (R002) : 16 904,03**

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA PLAINE DES BOULAIES**

**ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PLAINE DES BOULAIES (M57) :**

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement la Plaine des Boulaies, le Conseil municipal **adopte le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Lotissement La Plaine des Boulaies** de la Commune de Sougé le Ganelon, qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 208 295,66

Recettes : 208 295,66

Excédent : 0,00

**Section d'investissement :**

Dépenses : 208 365,66

Recettes : 208 365,66

Excédent : 0,00

Restes à réaliser / dépenses : 0,00

Restes à réaliser / recettes : 0,00

Solde des restes à réaliser : 0,00

Résultat d'investissement cumulé : 0,00

Besoin de financement : 0,00

## **BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT (M49) :**

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du budget annexe Service assainissement, le Conseil municipal **adopte le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Service assainissement** de la Commune de Sougé le Ganelon, qui s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 52 341 ,59

Recettes : 207 929,97

Excédent : 155 588,38

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 32 055,52

Recettes : 63 681,39

Excédent : 31 625,87

Restes à réaliser / dépenses : 4 057,43

Restes à réaliser / recettes : 0,00

Solde des restes à réaliser : - 4057,43

Résultat d'investissement cumulé : 27 568,44

Besoin de financement : 0,00

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT– COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 -BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT 2022 :**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : 152 196,70

Résultat antérieur reporté : 3 391,68

**Résultat à affecter : 155 588,38**

Solde d'exécution d'investissement : 31 625,87

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 4 057,43

Besoin de financement : 0,00

**Report de fonctionnement (R002) : 155 588,38**

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 :**

Le Conseil municipal **décide de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022**, et d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'année 2023 :

✓ **Taxe d'habitation : 4,42 %**

✓ **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,93 %** (part communale 9,21 % + part départementale 20,72 %)

✓ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,91 %**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT LA PLAINE DES BOULAIES ET SERVICE ASSAINISSEMENT :**

### **BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal **adopte le Budget Primitif Principal de l'année 2023.**

Il s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 596 377
- Section d'investissement : 350 815

#### **Résumé :**

Les principales dépenses 2023 se concentrent sur la rénovation du garage attenant à la salle des associations en office de réchauffage, l'acquisition de la maison Marcel Fiaudrin, la restauration de statues de l'église (reste à réaliser 2022), et le financement du Sivos pour 118 000 €.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PLAINE DES BOULAIES**

Le Conseil municipal **adopte le Budget Primitif annexe Lotissement de la Plaine des Boulaies de l'année 2023.**

Il s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 196 734,82
- Section d'investissement : 194 734,82

#### **Résumé :**

La vente de deux lots est inscrite au budget représentant une recette de 32000 €.

### **BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal **adopte le Budget Primitif annexe Service Assainissement de l'année 2023.**

Il s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 223 782
- Section d'investissement : 519 781

#### **Résumé :**

Les dépenses inscrites concernent les travaux d'étanchéité de la lagune et l'extension du réseau eaux usées dans le secteur du Puits Forget.

Un emprunt de 300000 € € est inscrit afin de couvrir le besoin de financement de ces deux opérations.

## **MARCHE TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN OFFICE DE RECHAUFFAGE ATTENANT A LA SALLE DES ASSOCIATIONS : LOT N°3 – MENUISERIES EXTERIEURES PVC – SERRURERIE :**

Suite à la délibération du Conseil municipal n°D20230316-006 en date du 16/03/2023, l'entreprise LEROI - 72300 Sablé sur Sarthe, attributaire du **Lot n°3 – Menuiseries extérieures PVC**, a été informée en date 27/03/2023 via la plateforme <http://www.sarthe-marchespublics.fr> que son offre était pressentie être retenue pour un montant de 3009,20 € ttc.

N'ayant pas eu de retour des documents attendus dans les délais impartis, et afin de ne pas retarder le processus, le Maire, propose d'attribuer le lot n°3 à l'entreprise classée en rang 2 dans le rapport d'analyses des offres, avec son accord confirmé.

Le Conseil municipal :

- Décide de ne pas poursuivre la procédure d'attribution du marché avec l'entreprise LEROI considérée défaillante,
- Décide d'attribuer le Lot n°3 – Menuiseries extérieures PVC, à l'entreprise **PERKS KOBAK SASU** - 49230 Sèvremoine, pour un montant de **3900 € ht** soit 4680 € ttc (menuiserie alu),
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant, et tous documents s'y rapportant, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### **RESILIATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT SECTEUR DU PUIITS FORGET, CONCLU AVEC LA STE SAFEGE EN JUILLET 2013 :**

Par délibération du Conseil municipal en date du 27/02/2013, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec la Société SAFEGE pour l'extension des réseaux eaux usées dans les secteurs de la Basse et du Puits Forge.

La prestation relative à la Tranche 1 (secteur de la Basse Cour) a été réalisée intégralement en 2014, travaux compris.

La prestation relative à la Tranche 2 (secteur du Puits Forget) a été partiellement réalisée et s'est arrêté au stade des missions :

-Avant projet

-Mission complémentaire : relevé, sondages

Les travaux n'ont pas été réalisés pour des raisons budgétaires.

Le Conseil municipal souhaitant à présent réaliser les travaux d'extension secteur du Puits Forget (tranche 2), initialement prévus au premier semestre 2015, contact a été repris avec la Société SAFEGE, afin de faire un point sur le marché en cours.

Compte tenu de l'obsolescence du marché du fait de son ancienneté, la Société SAFEGE propose un nouveau marché.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal :

- Décide de résilier le marché de maîtrise d'œuvre en cours avec la Sté SAFEGE signé en date du 29/07/2013 ;
- Prend acte de la conclusion d'un nouveau contrat avec cette même entreprise, par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire, sur la base des mêmes montants actualisés.

La dépense correspondante a été inscrite au budget primitif 2023.

### **CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) :**

Le Conseil municipal **décide de créer un poste d'Agent d'entretien des espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).**

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) établi à cet effet sera d'une **durée initiale de 9 mois**, renouvelable expressément, dans la limite de 9 mois, après renouvellement de la convention. La durée du travail est fixée à **20 heures par semaine**.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail. Un plan de formation sera prévu dans le cadre de contrat.

Le Maire est autorisé à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur (Mission Locale Nord Sarthe) pour ce recrutement.

Cet emploi compense le temps partiel d'un agent titulaire.

## INFORMATIONS DIVERSES :

♦ **Programme voirie CCHSAM** : les travaux suivants seront proposés à la commission voirie de la Cchsam :

- Phase 2 enduits d'usure bicouche : VC 1 (Le Pont Béhier / Les Bussonnières) et VC 126 (La Provotière)
- Curage de fossés : VC 151 (Prémou) ; VC 144 (l'Étang) ;
- Reprises d'enrobés : carrefour VC 125 (L'Aunay / RD 173 Douillet) ; VC 135 (La Touasnière)
- PATA / Nids de poule
- Fauchage / débroussaillage

**Budget global prévisionnel : 28 898,50 € ht.**

♦ **SIVOS** : Le Directeur Académique *adjoint* des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) recevra, à leur demande, les élus du Sivos et des représentants de parents d'élèves, le vendredi 14 avril à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale au Mans, au sujet de la problématique de remplacement d'une enseignante absente à l'école de Sougé, suite à arrêts maladie.

♦ **Journée citoyenne** : une 2<sup>ème</sup> journée citoyenne sera organisée le **samedi 13 mai** après-midi dans le cadre de la préparation du passage du jury du fleurissement en juin/juillet. Rendez-vous en Mairie à 13 h 30. S'inscrire en Mairie. Le Conseil remercie M. Julienne pour son aide dans la préparation des nouveaux parterres destinés à être plantés de prairies fleuries et de semis de lin.

Le Jury de fleurissement portera une attention particulière à la gestion de la ressource en eau (arrosage). Une diminution du nombre de jardinières communales est prévue pour répondre à cet enjeu avec plus de plantations en pleine terre d'essences moins consommatrices d'eau.

♦ **Société de Musique municipale** : un nouveau Bureau a été constitué lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le lundi 3 avril. M. Jean-Paul Rabinand a été réélu Président. Décision a été prise de participer à l'acquisition de la maison Marcel Fiaudrin à hauteur de 2000 € sous forme de don à la Commune de Sougé. Les instruments de musique en réserve auparavant conservés chez M. Fiaudrin, seront déposés provisoirement en Mairie.

♦ **Comice 2024** : sous la présidence du Maire, une réunion de création de l'Association « *Comice de Sougé le Ganelon 2024* » avec élection d'un bureau se tiendra le **mercredi 3 mai à 20h30** à la salle des Associations.

♦ **Marché aux fleurs** : le traditionnel marché aux fleurs annuel organisé par l'Association « *Mémoire et Patrimoine de Sougé* », se déroulera le samedi 29 avril de 8h à 18h Place de l'Eglise.

♦ **Statues Chapelle Sainte Marguerite des Chardonnerets** (propriété communale) : les statues initialement disposées dans la chapelle, retirée en 2003, seront restituées à la Commune (2 sur 3).

♦ **Lotissement la Plaine des Boulaies** : signature d'une vente de parcelle fixée au 27/04/2023.

♦ **Cérémonie du 8 mai** : la commémoration du 8 mai aura lieu le **lundi 8 mai** - rassemblement à 11h sur le parking du cimetière puis dépôt de gerbe au monument aux Morts, suivie d'un vin d'Honneur à la salle des Associations.

♦ **Emission « Sarthez moi d'là »** : à la demande de la chaîne de télévision LMTV, M. Rallu fait part de son intervention sur cette chaîne (canal 33 tnt) le **mardi 16 mai à 19h**.

◆ **Demandeurs d'emploi :**

Au 01/04/2023 : 52 dont 27 hommes – 25 femmes – 41 indemnisables

**QUESTIONS DIVERSES :**

M. Jean-Marc Dorneau, Conseiller municipal désigné Correspondant Défense (CORDEF) , fait part des informations communiquées par le Délégué militaire départemental de la Sarthe (lettre CORDEF72 du 23.03.2023).

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :**

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises en application des délégations du Conseil au Maire par délibération n°D20200525-029 du 25 mai 2020.

La séance est levée à 23h20.

Le Secrétaire,  
Sylvie BEUCHER

Le Maire,  
Philippe RALLU.

**Affiché le :** 17 avril 2023

**Publié le :** 17 avril 2023